

DÉLIBÉRATION N° 2021-09

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 23 MARS 2021

Objet : Charte d'utilisation de la plateforme CoCoLab

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Mme Fanny Meunier, Présidente du Comité de Pilotage de la plateforme CoCoLab et de M. Jean Charles BRIQUET-LAUGIER, Responsable Administratif de la plateforme CoCoLab,


Adopte la charte d'utilisation de la plateforme CoCoLab telle qu'annexée à la présente délibération. Les tarifs de la plateforme seront validés par un vote au Conseil d'Administration du 15 Avril 2021.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 79
Quorum : 41
Membres présents et représentés : 48
Abstentions : 1
Voix favorables : 47
Voix contre : 0

Fait à Nice, le 23 Mars 2021

**Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président Recherche et Innovation**



Noël DIMARCQ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-09

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE :

TRANSMISE AU RECTEUR LE 6 AVRIL 2021

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PRESENTATION et CHARTE D'UTILISATION
Plateforme CoCoLab (Complexity and Cognition Lab)
MSHS Sud-Est

SOMMAIRE

I. Présentation de la plateforme

- I.1. Organisation
- I.2. Localisation et équipements
 - a. Localisation
 - b. Equipements

II. Services et accès

- II.1. Services
- II.2. Conditions d'accès aux stations de travail
- II.3. Utilisation du matériel
- II.4. Horaires d'ouverture et réservations
- II.5. Risques et sécurité
- II.6. Maintenance et pannes
- II.7. Tarification
- II.8. Panel des participants
- II.9. Récupération et archivage des données
- II.10. Publication, droits des images

I. Présentation de la plateforme

Le [CoCoLab](http://unice.fr/mshs/CoCoLab)¹ est une plateforme technologique hébergée et gérée par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est, USR3566), qui permet d'acquérir des données sur le comportement humain et de l'activité électrophysiologique. Elle a été financée par la région PACA, le CNRS, l'IDEX UCA JEDI, l'Université Côte d'Azur et l'Université Nice Sophia Antipolis

Il s'agit d'un projet structurant et stratégique pour les sciences humaines et sociales au sein d'Université Côte d'Azur, qui a également une visibilité nationale au sein du Réseau national des Maison des Sciences de l'Homme (RnMSH). En effet, Le CoCoLab fait partie du volet [COGITO](https://www.msh-reseau.fr/plate-formes?9)² du RnMSH (ensemble des plates-formes en sciences cognitives), que la MSHS Sud-Est coordonne avec les MSH de Toulouse et de Poitiers.

Le CoCoLab est composé d'une salle multi-comportementale, d'une salle d'électroencéphalographie (EEG) et d'une salle d'expérimentation collective. Des phénomènes divers tels que la décision, la communication, le langage, les interactions sociales, la confiance, le stress, les fonctions cognitives... peuvent être étudiés. La plateforme fédère ainsi les activités expérimentales entre les SHS (économie expérimentale, psychologie sociale et cognitive, linguistique) et d'autres secteurs comme de l'informatique, les mathématiques, la chimie et la santé. La salle multi-comportementale est unique en Europe : elle permet l'enregistrement simultané, la synchronisation et l'exploitation de données provenant de sources variables avec seize participants en réseau. Grâce à des diffuseurs d'odorants, elle permet de réaliser des expériences avec une condition olfactive.

La plateforme est ouverte à tous les membres de l'UCA (accès gratuit hors consommables et expertises extérieures) et au-delà (accès tarifé). Le CoCoLab a également vocation à servir le secteur socio-économique et industriel (type tests de consommateurs, émotions et attention des employés et consommateurs) et ainsi constitue une interface avec la société civile. La présente charte définit les conditions d'utilisation de la plateforme.

I.1. Organisation

Le CoCoLab est un service de la MSHS Sud-Est. La plateforme est donc placée sous l'autorité de la direction de l'unité. Un Comité a été mis en place pour en assurer le pilotage.

Comité de pilotage (Copil) :

Le Comité de pilotage a pour principale mission de participer à l'orientation technologique de la plateforme, de veiller à son bon fonctionnement et d'attribuer les créneaux d'utilisation de

¹ <http://unice.fr/mshs/CoCoLab>

² La MSHS Sud-Est est partie prenante du groupe des MSH disposant de plates-formes en sciences cognitives (COGITO) <https://www.msh-reseau.fr/plate-formes?9>

la plateforme après étude des projets déposés. Il règle les litiges éventuels et est garant de l'application de la charte d'utilisation du CoCoLab.

Il est composé de trois représentants des laboratoires expérimentaux membres de la MSHS Sud-Est (chercheurs, enseignants-chercheurs), du personnel dédié à la plateforme (ingénieurs support), du chargé de valorisation et des partenariats extérieur et du responsable administratif de la MSHS Sud-Est. Chaque année, un des représentants des laboratoires est désigné président du Copil de façon tournante. Le comité se réunit mensuellement.

Contact mél : cocolab@univ-cotedazur.fr

1.2. Localisation et équipements

a. Localisation

Le CoCoLab est installé au cœur du Campus Saint Jean d'Angély, au 4^{ème} étage du bâtiment de la Maison des Sciences et de la Société Sud-Est, 25 avenue François Mitterrand, 06300 Nice.

b. Equipements

Sur environ 150 m² de surface répartis sur un niveau, le CoCoLab offre les équipements suivants :

1) Salle multi-comportementale :

16 ordinateurs en réseau permettent l'enregistrement simultané, la synchronisation et ensuite l'exploitation de données provenant de sources variables.

Matériel disponible :

- Dans des boxes aux parois amovibles, 16 ordinateurs portables PC³
- 16 capteurs d'enregistrement des données physiologiques (conductivité électrodermale et pouls, indicateurs pour le niveau de stress et de la charge du travail des participants)⁴
- 16 webcams permettant la reconnaissance faciale⁵
- 4 Oculomètres⁶
- 16 diffuseurs d'odorants
- Logiciel d'analyse des données qui agrège et synchronise l'ensemble des mesures The Observer v14 développé par la société Noldus, depuis la régie du CoCoLab, attenante à la salle d'expérimentation.
- CoCoLab dispose également de 4 postes mobiles, permettant le déplacement du dispositif pour être utilisé in situ (système Bionomadix de chez Biopac)

³ DELL INSPIRON Intel CORE i7 8th Gen

⁴ Equipement de la marque Biopac

⁵ Solution FaceReader éditée par la société NOLDUS

⁶ Société Tobii avec le logiciel Tobii Studio pro.

2) Salle électro-encéphalogramme (EEG) :

La salle EEG représente un dispositif prévu pour un seul participant installé dans une cabine expérimentale insonorisée et faradayisée (bouclier contre les interférences électriques), dont l'activité électro-physiologique est enregistrée avec ou sans condition expérimentale impliquant des odorants.

Equipement disponible :

- EEG (Compumedics 128 et 64 voies EEG)
- Cabine insonorisée avec cage de Faraday
- Diffuseur d'odorants

3) Salle d'expérimentation collective :

Cette salle accueille jusqu'à 23 participants pour des expérimentations collectives. Chaque participant est isolé par un box aux parois ne permettant pas de voir ce que font les autres. Les participants interagissent les uns avec les autres ainsi qu'avec l'expérimentateur qui contrôle l'ensemble des ordinateurs depuis la régie du CoCoLab, attenante à la salle d'expérimentation.

Matériel disponible :

- 23 ordinateurs portables Mac7 dans des boîtes fixes

4) Salle de briefing / débriefing :

Salle de 24 places équipée d'un grand écran pour l'accueil, le briefing et le débriefing des participants.

⁷ Mac Book Pro en dual boot (BootCamp) avec environnement MAC OSX et WINDOWS10

II. Services et accès

II.1. Services

La plateforme CoCoLab fournit à ses utilisateurs les prestations suivantes :

- Mise à disposition des équipements et des consommables
- Soutien aux projets de recherche : conseil concernant les équipements disponibles, montage des protocoles d'expérimentation, passation des participants, analyse des données.
- Rémunération des participants en espèces ou chèque
- Livraison des données sur support électronique
- Accès à un vivier d'expérimentateurs
- Accès à un vivier de participants
- Formation des utilisateurs
- Maintenance technique des équipements
- Sécurité des données

II.2. Conditions d'accès aux stations de travail

La plateforme CoCoLab est ouverte à tout membre de l'Université Côte d'Azur et partenaires extérieurs académiques ou privés.

Son accès est partiellement gratuit⁸ ou soumis à convention pour les projets d'Université Côte d'Azur et payant pour les projets extérieurs. Sont définis comme projets d'Université Côte d'Azur les projets portés par un membre d'Université Côte d'Azur et qui correspondent à une recherche menée en son sein. Le Comité de Pilotage de la plateforme décide de la gratuité ou non de l'accès à la plateforme (cf. rubrique Tarification).

Les études sont réalisées soit :

- par des utilisateurs autonomes (personnels des laboratoires) déjà formés ou formés par le personnel de la plateforme en respect de la charte informatique d'Université Côte d'Azur.
- soit par le personnel de la plateforme, en collaboration avec l'équipe de recherche ou sous forme de prestations de service à l'industrie.

Pour accéder aux équipements, **les utilisateurs UCA ou extérieurs doivent remplir et envoyer le formulaire de demande d'utilisation puis demander un rendez-vous aux responsables de la plateforme (cocolab@univ-cotedazur.fr)**, lire et signer la charte d'utilisation de la plateforme qu'ils s'engagent à respecter ainsi que la charte informatique d'Université Côte d'Azur.

⁸ hors consommables, expertises extérieures et rémunération des participants

L'accès suppose au préalable l'existence d'un **avis favorable d'une instance de contrôle éthique** (CERNI UCA, CPP ou autre) ainsi que la **conformité aux règles RGPD**. Le Copil s'assure de l'existence d'un avis éthique favorable avant l'accès à la plateforme.

Après avoir été conseillés par les personnels de la plateforme concernant les fonctionnalités des équipements, les utilisateurs rempliront et signeront ensuite une « fiche projet » dans laquelle sera indiqué quel type d'équipement ils utiliseront, pour quel projet, sur quel type de matériel ainsi que la durée de temps machine et les plages horaires souhaitées. Le cas échéant, ils sont alors formés pour l'utilisation des équipements requis ou accompagnés par un personnel de la plateforme. L'accès aux équipements est subordonné, le cas échéant, à l'acquittement d'une tarification validée par notre tutelle (voir chapitre tarification).

En cas de non-paiement, les utilisateurs se verront refuser toute nouvelle réservation avant régularisation du paiement.

Tout nouveau projet nécessitera le dépôt d'une nouvelle « fiche projet ».

II.3. Utilisation du matériel

L'utilisateur s'engage à :

- Annuler les séances s'il ne peut pas venir et appeler s'il est en retard pour pouvoir libérer le matériel pour d'autres utilisateurs ; Toute séance réservée non annulée sera facturée.
- Laisser propre l'espace utilisé
- Indiquer tout dysfonctionnement des appareils aux responsables
- Prendre en charge le coût des réparations ou de remplacement en cas de dégradation ou de perte de matériel
- Demander de l'aide s'il a un problème et ne pas toucher aux commandes qu'il ne connaît pas
- Respecter les horaires d'ouverture du bâtiment, les règles sanitaires et de sécurité en vigueur au moment de l'utilisation de la plate-forme

II.4. Horaires d'ouverture et réservations

Le CoCoLab est ouvert de **9h à 17h du lundi au vendredi et selon le calendrier d'ouverture des bâtiments de l'Université Côte d'Azur**. Aucune réservation n'est possible, même pour un utilisateur autonome, durant le week-end pour des raisons de sécurité (pas de travail autorisé en poste isolé). Des plages horaires plus longues sont possibles après entente avec le personnel qui doit être présent.

II.5. Risques et sécurité

Le nombre maximum de personnes autorisées à occuper les salles doit être respecté.

L'accès est réservé aux personnes (participants et expérimentateurs) préalablement autorisés à entrer dans le bâtiment.

II.6. Maintenance et pannes

La maintenance courante du CoCoLab est assurée par le responsable informatique. Les équipements sont sous contrat d'entretien des fournisseurs qui assurent des visites régulières (une fois par an). En cas de panne, les utilisateurs sont avertis de l'annulation des séances par mél ou téléphone, et tenus au courant dès que les équipements fonctionnent à nouveau pour qu'ils puissent reprendre rendez-vous dans les plus brefs délais.

II.7. Tarification

- **Tarifs révisibles annuellement – Voir annexe 1**

Le niveau d'expertise nécessaire à l'étude sera évalué par le Comité de pilotage du CoCoLab.

- **Convention**

Dans le cas des EPST partenaires, des établissements composantes ou associés à UCA ou d'un besoin récurrent, une convention sera mise en place.

Dans tous les cas, un devis plus précis sera établi selon les besoins liés à la prestation.

II.8. Panel des participants

Le CoCoLab dispose d'une base de données qui référence des participants aux expériences ayant donné leur accord pour y figurer (dans le respect de la RGPD). Cette base peut être utilisée afin de proposer des participants, mais les utilisateurs peuvent également en recruter par leurs propres moyens.

Le CoCoLab dispose d'une régie d'avance permettant la rémunération des participants (espèces ou chèque). L'utilisation de ce service (quelque soit le projet) fera l'objet d'un devis.

II.9. Récupération et archivage des données

En vertu du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), **les données sont sauvegardées uniquement le temps de l'expérimentation puis détruites après livraison sur support numérique (ou par télétransmission cryptée) à l'issue des prestations.**

Elles sont conservées sur un disque dur partagé avec accès sécurisé le temps de l'étude.

L'anonymisation et le respect des données est de la responsabilité de l'utilisateur. Une attention particulière devra être portée aux images et vidéos de visages analysés par le logiciel FaceReader.

Il est à noter que par ailleurs :

- Les données à analyser provenant de dispositifs de stockage extérieurs seront contrôlées via un ordinateur «SAS» (System Accès Sécurisé) pour se prémunir des virus informatiques. Un contrôle d'accès sera réalisé.
- **La récupération des données via les ports USB PC de la régie et des boxes est strictement interdite** afin d'éviter la propagation de virus informatiques. Les données récoltées seront remises à l'utilisateur sur son support numérique, via l'ordinateur «SAS», puis détruites.
- Les utilisateurs ne sont pas habilités à ouvrir un dossier qui n'est pas le leur, d'en modifier ou d'en effacer le contenu.
- Le responsable informatique a le droit d'examiner tous les fichiers présents sur les ordinateurs de la plateforme et de prendre le contrôle des ordinateurs si nécessaire.

II.10. Publication, droits des images

Pour une meilleure visibilité de notre activité, les travaux de recherche publiés reposant sur les équipements du CoCoLab doivent comporter un "remerciement" de la plateforme et de son personnel dans l'article sous les formes suivantes :

- Dans la rubrique Matériels et Méthodes :

« This study was performed in the CocoLab (MSHS Sud-Est - Université Côte d'Azur) »

- Dans les remerciements :

« The authors greatly acknowledge the CocoLab (Complexity and Cognition Lab, MSHS Sud-Est (USR3566), Université Côte d'Azur - CNRS) and its staff. »

Selon les cas et en fonction des canons en vigueur dans la discipline, les personnels ayant participé au projet figureront parmi les auteurs des publications.

Les références des publications et un reprint (format pdf) doivent être communiqués au Copil pour que le CoCoLab puisse les mentionner dans ses rapports d'activité et demandes de financement.

Les données acquises sur les équipements appartiennent au porteur de projet, qui bénéficie de l'intégralité des droits sur les données conformément au règlement de la CNIL. S'il s'agit d'une personne extérieure au CoCoLab, la plateforme n'est pas responsable de l'utilisation qui pourrait en être faite, sauf dans le cadre d'une collaboration explicite qui l'impliquerait. La plateforme ne saurait utiliser les images ou données acquises sans l'accord du porteur de projet, et sans en mentionner leur origine.

Si le personnel du CoCoLab est l'auteur des images dans le cadre d'une collaboration, l'autorisation doit être demandée pour toute publication et le nom de l'auteur doit être mentionné. Dans le cas contraire, l'auteur des images publiées sans son autorisation se réserve le droit de demander le retrait de la publication.

Annexe 1

Tarifs CoCoLab – mars 2021

		Prestations externes (projets hors UCA)			Prestations internes (projets UCA)
		Salle multi-comportementale	Salle d'expérimentation collective	Salle EEG	
Forfait journalier de mobilisation du plateau technique + consommables		350 € / jour	350 € / jour	350 € / jour	Non imputable (sauf consommables)
Niveau d'expertise 1*	Accompagnement ingénieur CoCoLab (Formation à l'utilisation de la plateforme, mise en place du matériel, aide à la préparation des protocoles, passations des expériences, aide au traitement des données et analyses scientifiques...)	700 € / jour	700 € / jour	700 € / jour	Non imputable
Niveau d'expertise 2*	Accompagnement ingénieur CoCoLab niveau d'expertise supérieur (préparation des protocoles, traitement et des données et interprétation)	840 € / jour	840 € / jour	840 € / jour	140 € / jour
	Expertise ingénieur extérieur (compétences spécifiques pour la salle multi-comportementale)	Sur devis (1500 € à 2500 €/jour)			Sur devis (1500 € à 2500 €/jour)
Participants aux expériences recrutés par la plateforme		Sur devis (min 8 €/h/pers.)	Sur devis (min 8 €/h/pers)	Sur devis (min 8 €/h/pers)	Sur devis (min 8 €/h/pers)

*Le niveau d'expertise nécessaire à l'étude sera évalué par le Comité de pilotage du CoCoLab.